

trans la forêt



BULLETIN MUNICIPAL 2023- - N° 49 - DÉCEMBRE 2023

**Au revoir 2023,
Bonjour 2024 !**





Chers Transéens et Transéennes, 2023 se termine et l'heure des bilans est revenue. Sur la scène internationale, le contexte est toujours aussi compliqué. La guerre en Ukraine s'enlise et un autre conflit a éclaté au Moyen-Orient provoquant une instabilité propice à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières avec l'inflation qui en découle, toujours difficile à maîtriser.

Sur le plan national, la sérénité n'est pas de mise non plus. La société apparaît de plus en plus divisée, fracturée et une grave crise de l'autorité perturbe nos institutions dans tout le pays et même dans nos petits villages. Tous ces éléments ont des répercussions sur les Budgets de nos collectivités et il est de plus en plus complexe de financer les projets. Malgré tout, les élus ont poursuivi leur travail pour améliorer le quotidien des habitants et la concrétisation des dossiers.

Rue du Mt St Michel, les effacements de réseaux sont terminés, un plateau ralentisseur a été positionné en entrée de bourg et l'aménagement global de cette rue va être préparé en 2024 pour la sécurisation des piétons et des riverains.

La 1^{ère} tranche du **Lotissement de La Croix Ban** a été commercialisée (il reste un seul lot) et les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche seront réalisés par la Communauté de Communes au 1^{ère} semestre.

Toutes les toitures des bâtiments communaux endommagés par l'**orage de grêle de mai 2022** ont été réparées par l'entreprise de Couverture Noël de Trans-la-Forêt, à l'exception de l'école et de l'église. En effet, avant de remplacer les ardoises de l'église, il est nécessaire de faire faire un diagnostic de la charpente qui

va être effectué en début d'année par l'entreprise Grinhard de Combourg. De plus, ce diagnostic nous permettrait de vérifier la partie du chœur en attente de réparations après la chute de la corniche l'an passé.

Les **travaux de couverture à l'école**, en fonction du plan de charge de l'entreprise, sont prévus pour les vacances scolaires de février 2024, car il est préférable d'intervenir en l'absence des élèves. Pour des raisons d'accessibilité, le Conseil a décidé de déplacer les **Toilettes Publiques** dans le local de l'ancienne chaufferie de l'église. Les travaux se sont terminés avec l'aménagement du trottoir à cet effet et nous ouvrirons ce nouvel équipement en fin d'année. La démolition des Toilettes actuelles sera organisée par la suite et cette zone de la Place de l'église fera l'objet d'une réflexion d'aménagement.

Vous savez certainement qu'un **projet de rénovation énergétique de l'école avec son extension** a été voté par le Conseil Municipal. Nous avons obtenu le Permis de Construire, les différentes études et diagnostics nécessaires ont été effectués. Le cabinet d'architecte retenu propose un bel ensemble qui optimisera ces locaux scolaires pour le bien-être des élèves, des enseignants et des personnels. Nous sommes dans l'attente du retour des demandes de subventions et espérons démarrer ces travaux avant l'été.

Comme tous les ans, le bourg a revêtu ses habits de fêtes en ce mois de décembre, grâce au travail des Agents Techniques aidés par les Elus et les Bénévoles du Comité des Fêtes. Je les remercie chaleureusement pour ce magnifique travail qui a offert un cadre féérique à la traditionnelle animation de fin d'année «**Trans à la Bougie**» où les enfants du Regroupement Trans-Broualan viennent réjouir parents et grands-parents avec les chants de Noël préparés par les Enseignants, présents également. Le Père Noël est arrivé dans sa calèche pour les saluer et apporter quelques friandises.

Je tiens à remercier et à saluer encore une fois toutes les associations de la commune qui oeuvrent chacune dans leur domaine afin d'animer la vie de la

cité pour créer du lien social, rompre l'isolement et renforcer les relations. Naturellement, en cette période, je termine mon propos en vous présentant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, au nom de toute l'équipe municipale et des Agents Communaux. Vœux de bonheur, vœux de réussite mais surtout vœux de santé, car sans elle tout devient difficile, voire impossible. **Vous êtes tous invités à participer à la cérémonie des Vœux du Maire, programmée le samedi 13 janvier 2024 à 11h.**

TRES BONNE ANNEE 2024

Janine LEJANVRE, Maire

ETAT CIVIL

Actes d'état-civil



NAISSANCE

- Millio ADAM le 13 septembre
- Joyce LECOURY, le 8 décembre

MARIAGE

- Michel VIAUD et Louis GARÇON, le 12 Août
- Christelle LEFRANÇOIS et Vanessa SAMPOL, le 19 Août

DÉCÈS

- Arlette ROCHELLE, le 27 juillet
- Danièle CHOTEAU, le 31 décembre

SOMMAIRE

Le mot du maire	/2
Vie de la commune	/3/4
Conseils municipaux	/5/6/7
Vie pratique	/8
Vie du RPI	/9/11
Projet de rénov. école	/12
La Communauté de Communes	/13
Les syndicats	/14
Vie des Assos cantonales	/15/16
communales	/17/18/19
Trans à la Bougie	/20

VIE DE LA COMMUNE

DÉPLACEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES

Pour répondre aux normes d'accessibilité, de nouvelles Toilettes Publiques ont été aménagées. La différence de niveau des toilettes actuelles avec 4 marches à descendre ne permettait pas cette mise aux normes. Elles seront donc démolies, permettant un autre aménagement de cette zone de la Place de l'Église. Cette réalisation a bénéficié du soutien du «Fonds d'appui pour des Territoires innovants Seniors» avec une subvention à hauteur de 80% du projet. Nous les remercions.



REPAS DES AÎNÉS, LE 4 NOVEMBRE

Une cinquantaine d'invités a entouré les doyens de la commune, M^{me} Françoise CLEMENT et M. Michel RAULT, lors du repas annuel des Aînés. M^{me} Le Maire, Janine Lejanvre, leur a remis un coffret dégustation au cours d'un repas convivial préparé par «Tous à table». La présence de Lulu et Ginette a égayé le repas et a fait chanter les convives. Ce repas est une occasion de nous retrouver tous ensemble pour passer un moment agréable. Chaque invité peut venir accompagné de membres de sa famille.



MOIS DU DOC À LA SALLE DES FÊTES : «20 ANS SANS FERME»



Dans le cadre du Mois du Doc organisé par le Réseau des Bibliothèques de la Communauté de Communes, Trans-La-Forêt a reçu Céline DRÉAN, la coréalisatrice de ce documentaire sur Jean-Jacques RAULT. Celui-ci revient 20 ans après dans la ferme qu'il a exploitée avec sa femme jusqu'à la faillite. Une trentaine de spectateurs a pu apprécier cette soirée et le débat qui a suivi.



RÉSULTAT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023

Le samedi 18 novembre 2023, M^{me} Janine LEJANVRE, et Adolphe BENOIST, adjoint, chargé de l'animation de la commission ont remis les prix du concours des Maisons Fleuries pour la campagne 2023 aux 38 participants. Les nouveautés du règlement 2024 ont été présentées par le président de la commission. Aux 2 catégories déjà existantes, Maisons avec Façades & Balcons et Maisons avec Façades & Jardins, des prix spéciaux seront attribués pour un fleurissement original, l'observation de plantes rares, un prix d'encouragement. Le pack de Bienvenue pour le lancement du concours 2024 est maintenu. Il sera désormais à récupérer aux ateliers municipaux. Tous les participants actuels sont systématiquement inscrits pour 2024, sauf avis contraire. Les nouveaux devront le faire en mairie avant le 1^{er} avril 2024. Jean-Jacques GOUTORBE, président de la Magentaise, adhérent à la LPO et à Bretagne Vivante est intervenu pour nous présenter les oiseaux de nos jardins. Passionné, il participe à des comptages lors des migrations. Au-delà de sa présentation très ludique et ins-

tructive, Jean-Jacques souhaite Que l'on prenne conscience de l'importance de la nature en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement afin de sauvegarder la biodiversité cette précieuse ressource pour les générations futures. Après la remise des prix, 2 plantes produites et offertes par M^{me} Elise HERVE ont été gagnées lors de la tombola par M^{me} REGUEILLET et M^{me} CLEMENT lors du moment de convivialité.

LE PALMARÈS

Pour les façades et balcons :

1. M. et M^{me} Jean-Claude JOURDAN
2. M. et M^{me} Alain RACINE
3. M^{me} Françoise CLEMENT

Pour les façades et jardins :

1. M. et M^{me} Daniel HERVE
2. M. et M^{me} Rémi COUAPEL
3. M. et M^{me} Joël LUME



*Madame Janine Lejanvre, Maire,
Les adjoints, le conseil municipal et le personnel
communal vous présentent, ainsi qu'à vos proches,
leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.*

*Ils vous invitent à la cérémonie des vœux
à la salle polyvalente :
le samedi 13 janvier 2024 à 11h*



LES CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 30 JUIN 2023

- **Révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).** M^{me} le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 04 mars 2016 le plan de sauvegarde communal (PCS) avait été approuvé et présente la mise à jour. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le Plan Communal de sauvegarde qui vient de lui être présenté et autorise Madame le Maire à l'adresser aux services concernés.
- **Conventions avec le SDE 35 - Rénovation de l'éclairage en centre bourg pour un passage en LED.** Une étude a été demandée concernant la rénovation de l'éclairage public du centre bourg au SDE35. Il en ressort les estimations ci-dessous :

Centre bourg :

Détails des modalités financières

1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	70 305,18€
2. TAUX SDE	50,00 %
3. MODULATION	1,80
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	56 244,14€
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	14 061,04€

Rue de l'Équimac :

Détails des modalités financières

1. BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	37 380,20€
2. TAUX SDE	50,00 %
3. MODULATION	1,80
4. MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	29 904,16€
7. MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	7 476,04€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M^{me} le Maire à signer tous les documents relatifs à ces conventions.

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie** M^{me} le Maire expose les principales caractéristiques d'ouverture de crédit de trésorerie et la nécessité d'un tel renouvellement. Le montant s'élève à 100 000 euros sur une durée d'un an. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition.
- **Transfert des ouvrages hydrauliques relevant de la compétence GEMAPI. Ap-**

probation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). La CLECT en date du 6 juin 2023 a approuvé le rapport d'évaluation des charges transférées au titre des ouvrages hydrauliques relevant de la compétence GEMAPI. Considérant qu'une fois le rapport de CLECT approuvé par les conseils municipaux, le Conseil Communautaire procédera à la révision libre des attributions de compensation. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité d' :

- Approuver le rapport de la CLECT.
- Autoriser M^{me} le Maire à notifier la présente délibération à M. le Président de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.
- **Approbation de la motion «Zéro Artificialisation Nette» de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).**
- **Démolition des Garages à l'école. Le choix des entreprises.** Madame le Maire présente aux élus le rapport d'analyse de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 26 juin 2023 concernant le marché de démolition des garages sur le site de

l'école. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le compte rendu et les décisions en date du 26 juin 2023 de la CAO concernant l'objet ci-dessus. Entreprises retenues et proposées au Conseil Municipal par la CAO :

- **Entreprise DENOUAL pour le lot 01 désamiantage** ayant obtenu une note globale de 85/100 pour un total HT de **8 836,71€**.
- **Entreprise SCD BRETAGNE pour le lot 02 démolition** ayant obtenu une note globale de 88/100 pour un total HT de **5 950,00€**.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

- **Repas Action Sociale : choix du traiteur et participation individuelle.** Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité valide les décisions prises par la commission d'action sociale, à savoir : choix du traiteur «Tous à table» à La Fresnais, repas à 29,00€ par

convive, participation individuelle de 7 € par invité (Repas à 11€ par enfant accompagnant). Décide que les élus, hors commission et invités, ainsi que le personnel communal sont désormais conviés à ce repas annuel.

- **Vente des portes du garage de l'école :** Sur proposition de l'entreprise qui a effectué la dépose, un prix de vente est proposé à hauteur de 1 400,00 € pour les 2 portes.
- **Rapport d'assainissement non collectif 2022.** Après la présentation du rapport par M^{me} le Maire, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte du présent rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif SPANC qui est mis à la disposition du public pendant 15 jours à dater du 29 septembre 2023.
- **Admission en non-valeur.** M^{me} le Maire rappelle que Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Le 6 septembre 2023, le comptable a présenté à la commune les 2 demandes d'admission en non-valeur suivantes :

Nature Juridique	Exercice	N° ordre	Imputation	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particular	2019	1	752	15,65 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particular	2019	1	752	15,65 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL				31,30 €	

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter que la somme de 31.30€ soit admise en non-valeur.

- **Règlement location de la salle.** M^{me} le Maire expose la mise en forme du règlement de location de la salle ainsi que son état des lieux en date du 17. 12. 2021. La rectification d'un article est présentée et acceptée.
- **Adhésion à la procédure de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine.** Le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 introduit une section dans le Code de justice administrative afin que les recours formés contre les décisions individuelles

défavorables listées dans ce même décret soient précédés d'une tentative de médiation. La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre. C'est un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse. Cette médiation est assurée par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine en application de l'article 25-2 de la loi n° 84-53 dès lors qu'une convention a été signée avec celui-ci. Ainsi, en qualité de **tiers de confiance**, les Centres de Gestion peuvent intervenir comme médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. La procédure de MPO est applicable aux recours formés par les agents publics à l'encontre de certaines décisions administratives. Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à la procédure au regard de l'objet et des modalités proposées, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, M^{me} le Maire à signer cette convention.

- **Convention opérationnelle d'actions foncières - Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB).** Madame le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser une opération mixte en centre-bourg, à dominante logements, intégrant du logement social, et d'autres activités en rez-de-chaussée (commerces de proximité). Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises 1 rue de Saint-Malo. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la commune de Trans-la-Forêt puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous est proposé de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne). Il s'agit d'un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial intervenant à l'échelle régionale. Il a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'Etat, des collectivités

locales ou de toute personne publique, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Il dispose d'un personnel spécialisé et de fonds dédiés qu'il peut mettre à disposition de la collectivité par le biais d'une convention à intervenir entre les deux parties. Il procède aux acquisitions nécessaires par tous moyens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité de :

- **DEMANDER** l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération,
- **APPROUVER** ladite convention et **AUTORISER** M^{me} le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **S'ENGAGER** à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 26 novembre 2030,
- **AUTORISER** M^{me} le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération autorisant l'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.** Notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine. Le conseil autorise M^{me} le Maire à signer le ou les contrats d'assurance des risques statutaires du personnel attribués au cabinet RELYENS et à la CNP.

- **Projet de vente de chemin rural.** M^{me} le Maire rappelle le travail de la commission voirie concernant des demandes d'acquisition par des particuliers de chemins ruraux et/ou portions de chemins ruraux ainsi que la régularisation d'emprise de chemins ruraux et/ou de portions de chemins ruraux. Par courrier reçu le 7 juillet 2023, Me Hervé LUGAND demande l'acquisition du chemin rural sis au Val au profit de M. et M^{me} FERRON. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la demande ci-dessus avec les conditions suivantes :

- Acquisition au profit de M. et M^{me} FERRON pour une portion de chemin rural situé au lieu-dit Le Val ;
- Maintient le prix de vente à 2 □ le m² conformément à la délibération du 8 juillet 2016 ;
- Rappelle que l'ensemble des frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par les demandeurs.

- **Emprunt travaux «Rénovation et extension de l'école».** M^{me} le Maire rappelle que pour mener à bien le projet de rénovation et d'extension de l'école, outre les subventions sollicitées, il est nécessaire de contracter un emprunt. Trois demandes ont été formulées et les propositions suivantes ont été réceptionnées : La Banque des territoires. Le Crédit Mutuel de Bretagne. Le Crédit agricole. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition de la Banque des Territoires pour un prêt d'un montant de 250000□ sur 20 ans.

- **Sollicitation de la subvention : «Appel à projet 2023 - Dynamisation des centres bourgs».** M^{me} Le Maire expose le projet d'acquisition des parcelles AB 34, 60 et 61. Le coût est estimé à 74 000.00□ TTC et est susceptible de bénéficier de la subvention : «Appel à projet 2023 – Dynamisation des centres bourgs» du Département. Le plan de financement est prévu comme suit :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES ATTENDUES	MONTANT TTC	% DE LA DEPENSE
Acquisition	74 000.00 €	Département	59 200.00 €	80 %
		Commune	14 800.00 €	20 %
TOTAL	74 000.00 €	TOTAL	74 000.00 €	100 %



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et est favorable à la réalisation de cette acquisition.
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** le Département représentant 80 % de la dépense TTC.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

- **Service public d'assainissement collectif - rapport annuel 2022.** Le conseil Municipal prend acte du rapport annuel de l'exercice 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal qui est mis à la disposition du public pendant 15 jours à dater de ce jour.
- **Rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel 2022.** Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2022.
- **Intercommunalité - Statuts - Modifications**
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
 - **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mt-St-Michel tels que ci-dessus précisés,
 - **DE CHARGER** Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de communes,
 - **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.
- **Avis de consultation publique sur la demande présentée par la SCEA des Iris.** Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'ouverture d'une consultation du public sur la demande présentée par la SCEA DES IRIS en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation des effectifs de l'élevage porcin

situé au lieu-dit «La Vairie» sur la commune de Bazouges-la-Pérouse. Conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, il appartient de consulter le Conseil Municipal. Conformément à la réglementation la commune a procédé à l'affichage de l'avis de consultation du public à la Mairie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, se prononce favorablement sur la demande présentée. A la majorité (pour : 5 contre : 4 abstentions : 5)

- **Motion de soutien aux EPHAD, RA, Services d'aide à domicile, ESMS. Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires d'Ille et Vilaine, à les soutenir en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.** Les élus municipaux s'associent à l'ensemble des élus mobilisés pour présenter une motion de soutien aux EHPAD RA et services à l'ensemble des communes du département. Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général. «Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age.» A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

- **Indemnités de gardiennage de l'Église et de la Maison du Sabot.** Pour l'année 2023, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales prend en compte : D'une part, pour les six premiers mois de l'année, la revalorisation du point d'indice de 3,5% datant du 1^{er} juillet 2023 ; D'autre part, à compter du 1^{er} juillet 2023, la nouvelle revalorisation de 1,5% du point d'indice.

En conséquence, le plafond indemnitaire est fixé à 499,75 euros (courrier du 31 octobre 2023).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de :

- fixer le montant en 2023 à 499,75 euros au bénéfice de M^{me} BOURDIN Marie-Thérèse.
- renouveler le versement d'une indemnité annuelle de gardiennage de la Maison du Sabot pour 2023 fixée à 472,50 euros au bénéfice de M. Lefrançois Jean, assurant ce dernier.
- **Chemin rural de la Motte.** M^{me} Le Maire rappelle le travail de la commission voirie concernant des demandes d'acquisition par des particuliers de chemins ruraux et/ou portions de chemins ruraux ainsi que la régularisation d'emprise de chemins ruraux et/ou de portions de chemins ruraux. Une demande d'acquisition de portion de chemins ruraux a été déposée en mairie par M. CHARPENTIER. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité accepte la demande ci-dessus avec les conditions suivantes :
 - la demande d'acquisition de M. CHARPENTIER pour une portion de chemin rural situé au lieu-dit La Motte ;
 - le maintien du prix de vente à 200 m² conformément à la délibération du 8 juillet 2016 ;
 - l'ensemble des frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par le demandeur.

Responsable de la publication :
Janine LEJANVRE.

Comité de rédaction :
**Elisabeth Bourdin,
Adolphe Benoist,
Stéphanie Gefflot-Le Gleut.**

**N° 49 - Décembre 2023
330 exemplaires**

Imprimerie nouvelle 02 99 48 01 82

DES ATELIERS NUMÉRIQUES AVEC L'ASSOCIATION LA PASSERELLE

**«Des Clics en Baie» : 1^{er} mardi du mois
salle polyvalente - 14h à 16h**

Sans Rendez-vous, chacun peut venir, gratuitement, se faire aider sur un problème informatique quel qu'il soit : réaliser une démarche administrative, créer une adresse mail, scanner un document, créer un profil CAF etc.

Grâce au concours de 3 communes, dont Trans-la-forêt, l'association s'est dotée de plusieurs ordinateurs qui permettent également d'organiser des parcours collectifs d'accompagnement à l'utilisation et la compréhension de l'univers numérique. Sur inscription, tous les publics peuvent apprendre à utiliser un ordinateur, aller sur internet en sécurité, rédiger des mails avec des pièces jointes, apprendre à réaliser un courrier ou un tableau...

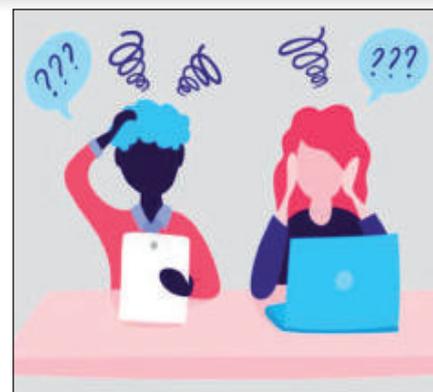
Des permanences «à thème» vont également prochainement être proposées : «Connaître mes droits» ou encore «savoir utiliser Pronote». Nous sommes 8 bénévoles qui agissons dans 5 communes (Baguer Morvan, Dol de Bretagne, Épiniac, Sains et Trans la Forêt). De plus, à partir du 1^{er} décembre, nous accueillons une conseillère numérique recrutée avec un CDD de 18 mois grâce à une subvention de l'état. D'autres permanences et parcours vont donc être ouverts en 2024 afin de répondre à une demande toujours plus grande

BRÛLER SES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

L'entretien du jardin génère, en moyenne, 160 kg de déchets verts par personne et par an. En 2022, environ 15% des personnes ayant accès à un jardin ou à un espace vert privé déclareraient avoir encore recours au brûlage de déchets verts. Cette pratique génère des émissions de polluants atmosphériques et peut également favoriser le risque d'incendie et limiter le retour au sol de la matière organique.

Rappel de la réglementation Il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Le brûlage des déchets verts est passible de **750€ d'amende**.

Brûler ses déchets verts est néfaste à l'environnement et à la santé Surtout s'ils sont humides, les déchets verts brûlés dégagent des substances toxiques pour les personnes et l'environnement (des particules fines notamment). Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.



d'une population éloignée du numérique avec pourtant des obligations administratives numérisées toujours plus importantes.

LIEUX & HORAIRES DES PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS :

Baguer Morvan - 1^{er} samedi du mois - salle communale à gauche de la mairie - 9h30 à 11h30 **Trans la Forêt** - 1^{er} mardi du mois - salle communale- 14h à 16h **Épiniac** - 1^{er} mercredi du mois - salle de la forge- 9h30 à 11h30 **Dol de Bretagne** - 3^{ème} samedi du mois – Nominoé 1^{er} étage - 9h30 à 11h30 **Sains** - 1^{er} mardi du mois – ferme du bourg - 9h30 à 11h30. Ce projet fonctionne aujourd'hui grâce à des adhésions, des dons, des subventions mais aussi, et surtout, grâce aux bénévoles !!! et nous sommes toujours en recherche de bénévoles ... !!! Pour toute demande de renseignement sur le projet des Clics en Baie ou comment adhérer ou encore comment faire un don à notre association, vous pouvez nous contacter sur : lapasserelle.paysdedol@gmail.com **ou bien par téléphone (uniquement le lundi matin de 9h à 12h) au 0681757569**



Des solutions pour valoriser les tontes de pelouse et les tailles de végétaux

- Produire moins de déchets verts
- Broyer ses végétaux
- Pailler ses déchets verts
- Composter.

Le compostage permet alors la valorisation organique de l'ensemble des biodéchets.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

LE RPI TRANS-BROUALAN

CONSEIL ECOLE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Etat des Effectifs au 6 novembre 2023 : 96 élèves.

Répartition par classe :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	12	10	13	7	17	15	8

Répartition par classe à Trans-La-Forêt : 56 élèves

-PS/MS : 14 PS et 4 MS : 18 élèves M^{me} Stéphanie ROUXEL

MS/GS : 8 MS et 10 GS : 18 (M^{me} Alicia MASSON) remplacée par M^{me} Florence LEDUC jusqu'au 31/12/23

CP/CE1 : 13 CP et 7 CE1 : 20 M. Hugo VERMESSE (déchargé environ 1 jour/mois)

M^{me} Isabelle BOURRÉE complète les décharges de direction de M. Hugo VERMESSE le jeudi.

Répartition par classe à Broualan : 40 élèves

CE2/CM1 : 17 CE2 et 4 CM1 : 21 M^{me} Anne ROUVREAU

CM1/CM2 : 11 CM1 et 8 CM2 : 19 M^{me} Juliette GASSELLIN (déchargée environ 1 j/semaine)

M^{me} Adeline NONAT complète les décharges de M^{me} Juliette GASSELLIN 30 lundis dans l'année.

Travaux réalisés et demandés École de Trans-la-Forêt depuis le dernier Conseil d'école :

Démontage des garages à vélo pendant l'été 2023 en vue des travaux pour la future salle de motricité.

Installation d'une structure provisoire pour stocker les vélos à la fin de l'année scolaire.

Les 3 ordinateurs sont vieillissants (2016) : il faut envisager de remplacer les disques durs. Un devis est en cours avec Sidetech.

Un récupérateur d'eau est commandé. La question de l'emplacement est à définir.

Pour la classe de PS/MS, deux tabourets à roulettes sont demandés.

Le permis de construire de la rénovation de l'école est accordé.

Travaux réalisés et demandés École de Broualan.

Dans la cour de l'école, les trous (qui faisaient des flaques les jours de pluie) ont été réparés avec du bitume. De plus, le chemin d'accès du livreur de repas a été aussi bitumé.

Les murs ont commencé d'être repeints en blanc sous les préaux, ainsi que les piliers des préaux, afin que les enfants puissent refaire de nouvelles fresques. Ce serait aussi utile de repeindre les marelles. Ces travaux sont pro-

grammés pour les congés de la Toussaint. L'ordinateur de 2010 ne peut pas être réparé mais Sidetech propose un devis d'environ 350€ pour un ordinateur portable reconditionné.



Pour les 2 écoles :

On va tester des essuie-mains en tissu pour le séchage des mains dans les deux écoles en mettant l'accent sur le lavage des mains.

Projets d'école

1. La sortie à La Magentais a été annulée pour Broualan (trop de pluie) mais réussie pour Trans-La-Forêt le 22 septembre 2023 : randonnée, pique-nique, ateliers multiclassés et goûter.

2. L'école de Trans-La-Forêt sera bientôt labellisée «Refuge LPO» (Ligue de Protection des Oiseaux). La LPO propose des pistes pour correspondre aux critères d'une démarche écologique générale : potager, plantes qui attirent les insectes, nichoirs, récupérateur d'eau... Cela permet d'avoir des axes de travail cohérents.

3. La classe de PS/MS à Trans-La-Forêt pratique l'école dehors : une fois par semaine, les enfants se rendent pour une matinée au terrain des sports. Tous les parents se sont équipés de cottes et de bottes pour les enfants.

4. Correspondance PS/CM autour du potager et échange de recettes et de graines.

5. CP/CE1 feront une séance «poney» aux Sabots de Villemartier le mardi 7 novembre 2023 puis une autre séance sera reprogrammée au printemps.

6. Le 15 décembre est programmée une sortie à la médiathèque de Pleine-Fougères pour les MS, GS, CP et CE1.

7. Cinéma de Combourg : PS/MS et MS/GS en décembre (le 8 décembre), mars et juin

8. La piscine commence le 4 décembre 2023, elle concerne les élèves de GS, de CP et de CE1 : 30 enfants.

9. Le mardi 13 février 2024 à Trans-La-Forêt, nous organiserons le désormais traditionnel Carnaval du RPI : tous les enfants du RPI se réjouiront ensemble de la fin de l'hiver.

LE RPI TRANS-BROUALAN

10. Les CM1-CM2 iront à Rennes le mardi 28 novembre : rencontre avec les correspondants de la classe de CE2-CM1 de l'école Léon Grimault.

11. La classe de CE2-CM1 fera une sortie au Marais de Sougéal pour étudier le milieu, avec l'animatrice de la Communauté de Communes.

12. Les CM1 et CM2 bénéficieront de 5 séances, en novembre et décembre 2023, animées par l'association doiloise «Des idées plein la Terre», sur l'énergie, enquête sur la consommation énergétique de l'école et visite du château d'eau (financé par le SDE35).

13. Les PS/MS iront aussi au marais de Sougéal après les vacances de printemps de 2024.

14. Les CM1 et CM2 bénéficieront au printemps d'intervention sur les mobilités douces au printemps (Financé par la Communauté de Communes).

Mise à jour du règlement intérieur :

La mise à jour du règlement intérieur du RPI : modifications du mode d'élection des parents sera envoyée aux familles en version imprimée pour signature.

Questions diverses

La question des gourdes est soulevée : pour que les enfants boivent de l'eau saine, il faut absolument que les gourdes soient bien lavées tous les soirs.

Rappel : nous avons mis en place une cellule «bien-être», en capacité notamment de régler dans un premier temps les situations dites d'intimidation. Par contre, en cas de cyber harcèlement, il faut directement porter plainte en gendarmerie.

Rappel au sujet du règlement des temps périscolaires. Pour le primaire, le conseil d'école a décidé la mise en place d'une feuille de liaison entre les familles et les « temps périscolaires », qui permettra aux parents d'être informés dès le premier avertissement, que ce soit dans le car, à la cantine ou à la garderie. Cette feuille devra être signée par les parents à chaque avertissement.

Rappel du calendrier de l'Amicale : • Vente de gourmandises salées et sucrées à la sortie des classes dans les 2 écoles : vendredi 26 janvier 2024, vendredi 29 mars 2024, vendredi 19 avril 2024, vendredi 31 mai 2024 • Repas de l'Amicale à Trans-La-Forêt le samedi 24 février 2024. • La photo scolaire aura lieu mi-mai 2024 avec la photographe de Broualan, Mylène Laurent.

Fête de l'école à Broualan dimanche 30 juin 2024.

LA VIE DE L'ÉCOLE DE TRANS :

A la rentrée de septembre 2023, l'école de Trans-la-forêt a accueilli 55 enfants répartis en 3 classes :

Une classe de PS-MS avec pour enseignante Stéphanie ROUXEL et pour ATSEM Noémie FERGUS ;

Une classe de MS-GS avec pour enseignante Alicia MASSON (remplacée pour congé parental jusqu'en janvier par Florence LEDUC) et pour ATSEM Sophie CHAUSSE ;

Une classe de CP-CE1 avec pour enseignant Hugo VERMESSE (également directeur de l'école) et pour AESH Nathalie MABILE et Doriane LEVIGNERON.

Pauline ROLLAND est quant à elle en charge de l'entretien de l'école, de la cantine et du transport scolaire.

Entre septembre et décembre 2023 :



L'école est devenue un refuge LPO ;

Les élèves ont fait une randonnée jusqu'à l'étang de la Magentais ;

La classe de CP-CE1 a pratiqué l'équitation au centre équestre les Sabots de Villecarter ;

Les élèves de GS, de CP et de CE1 ont commencé le cycle natation à la piscine de Dol-de-Bretagne ;

Les maternelles sont allés au cinéma de Combourg pour voir des courts-métrages ;

La classe de PS-MS pratique l'école dehors une fois par semaine ;

Les classes de MS-GS et de CP-CE1 sont allées à la médiathèque de Pleine-Fougères.



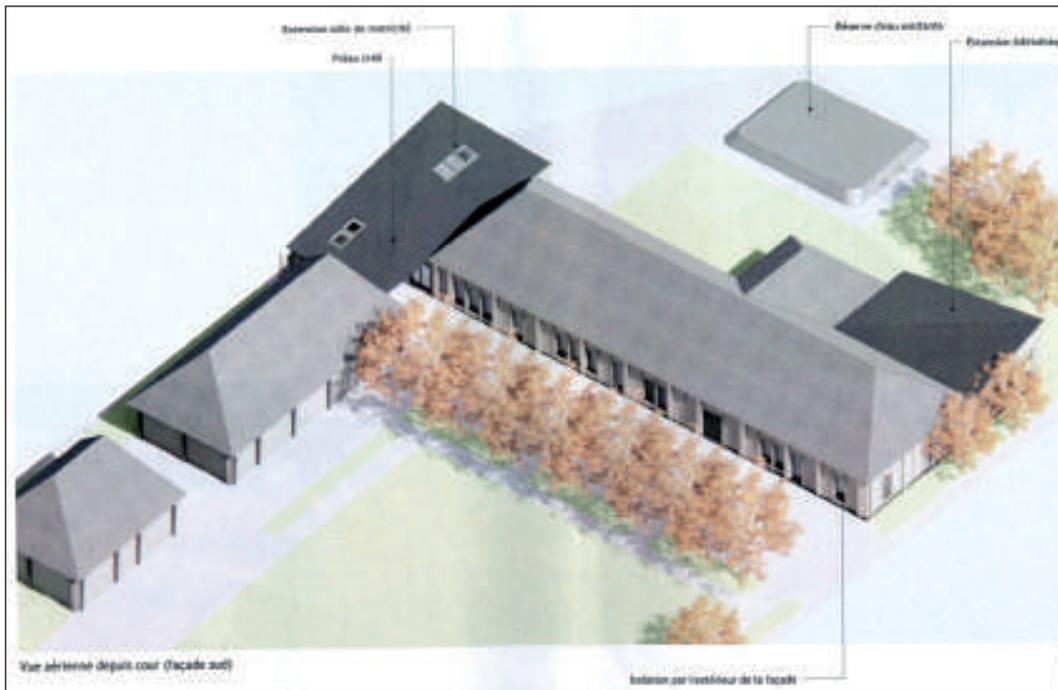
LA VIE DE L'ÉCOLE DE BROULAN

En mai 2023, les 2 classes de l'école de Broualan sont allées 3 jours en classe découverte «préhistoire», sur un site exceptionnel car il est encore fouillé, étudié par des chercheurs. Il s'agit des Mégalithes de Monteneuf, situés dans le Morbihan. Quarante enfants, six adultes dont quatre parents accompagnateurs très efficaces : c'était une expérience magnifique, qui restera longtemps dans les mémoires des enfants. Le beau temps était avec nous, et les animateurs très compétents et bienveillants. Sans compter l'archéologue responsable du site, Claire Tardieu, elle aussi très à l'écoute. Le cadre est splendide, dans un parc naturel, et la structure d'accueil très... accueillante ! Le RPI, les familles et l'Amicale Laïque ont financé chacun un tiers.



Nous avons appris comment déplacer et dresser un menhir, allumer un feu, cuisiner, réaliser des bijoux en pierre polie, avec les seules techniques dont disposaient les hommes préhistoriques à l'époque Néolithique. Nous avons aussi découvert comment travaillent les archéologues grâce à un «simulateur» de fouilles.

PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DE L'ECOLE



Une salle de motricité et un préau remplaceront les garages démolis et permettront de relier les bâtiments cantine et classes.

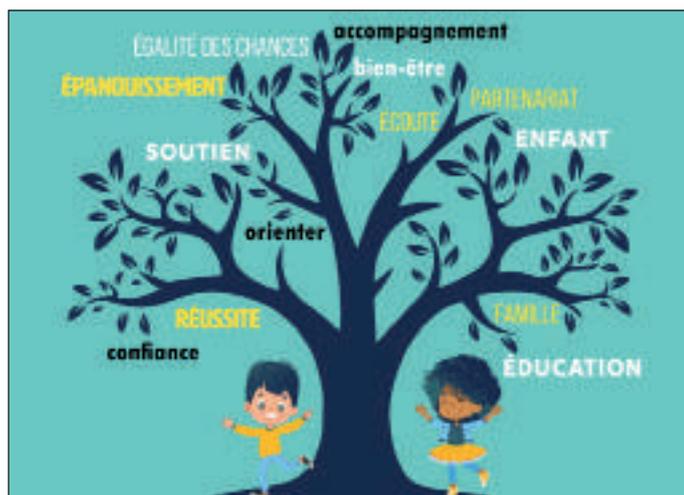
Une isolation des murs par l'extérieur et le changement des ouvertures modifieront l'aspect de la façade.



Une bibliothèque communale, située à l'arrière du bâtiment sera accessible depuis l'école, mais aussi depuis la rue de l'Equimac.



LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Pour qui ? Pour les enfants âgés de 2 à 16 ans et leur famille, résidant et/ou scolarisés dans les communes suivantes : Bager-Morvan, Bager-Pican, Broualan, Cherrueix, Dol-de-Bretagne, Epiniac, La Boussac, Le Vivier-sur-Mer, Mont-Dol, Pleine-Fougères, Roz-Landrieux, Roz-sur-Couesnon, Sains, St-Broladre, St-Georges de G., St-Marcen, Sougeal, Trans-la-forêt, Vieux-Viel.

Qu'est-ce que c'est ? Le dispositif de Réussite Éducative propose aux enfants, aux adolescents et à leurs familles, un accompagnement personnalisé et global, quel que soit l'origine des fragilités : • sociales • familiales • médicales • scolaires • culturelles.

Les actions Le Dispositif de Réussite Éducative propose un parcours différent et adapté à chaque enfant dans l'objectif de favoriser son épanouissement personnel et de le mettre en situation de réussite. Une ouverture sur les pratiques culturelles, sportives et de loisirs (médiathèque, ateliers d'expression...), accompagnement à la santé et accompagnement scolaire. • Un lieu d'écoute. • Un accompagnement des parents dans leur fonction éducative et dans la recherche de solutions. • Une passerelle vers les partenaires, les structures et les dispositifs existants.

Le rôle des parents Les parents sont les acteurs essentiels du Dispositif de Réussite Éducative. Ils sont associés dès le début de la démarche. Leur adhésion est nécessaire pour l'orientation de leur enfant vers le dispositif et pour la mise en œuvre du parcours.

Comment ?

1. La famille ou un professionnel (enseignant, animateur, travailleur social, orthophoniste...) contacte le service de la Réussite Éducative pour échanger sur les fragilités rencontrées.
2. La famille rencontre un membre de l'équipe afin d'identifier ensemble les conseils et difficultés de l'enfant.
3. Ces informations sont étudiées en toute confidentialité par une équipe pluridisciplinaire qui détermine l'accompagnement le plus adapté pour l'enfant et pour la famille.
4. Le référent de parcours présente l'accompagnement envisagé. La famille reste libre de l'accepter ou non.
5. Le parcours est mis en œuvre, avec la collaboration des parents, de l'enfant et de l'équipe.

Contact



Dispositif de Réussite Éducative
Du lundi au vendredi
02 57 64 10 54 - 06 70 10 95 60
dre@ccdol-baieism.lbz
Communauté de Communes
du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel
17 rue de la Rouelle 35120 Dol-de-Bretagne

LA MÉDIATHÈQUE DE PLEINE-FOUGÈRES propose l'accès à toute sorte de documents et services, gratuitement et pour tous les âges.



HORAIRE ET CONTACTS

Mardi : 10h-14h Mercredi : 10h-18h30
Vendredi : 14h-18h30 Samedi : 10h-17h
2b, rue William Éon - 02 99 48 64 58
mediathequepleiefougères@orange.fr

CONDITIONS D'ACCÈS Elle est accessible à tous sans condition et sans obligation d'inscription. L'inscription reste obligatoire mais gratuite pour pouvoir emprunter des documents. Elle donne accès à l'ensemble des Médiathèques du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel ainsi qu'au catalogue du réseau Lire en B@ie (disponible en ligne).

LES SYNDICATS

LES EAUX DE BEAUFORT accompagnent la population aux économies d'eau !



Le Syndicat installe la télérelève sur les compteurs d'eau, courant 2024, pour permettre à chaque usager d'être acteur de sa consommation. Comment ?

Je suis acteur de ma consommation !



- ✓ En visualisant votre consommation chaque jour,
- ✓ En la comparant à des consommations de références,
- ✓ En identifiant les usages sur lesquels vous pourrez agir en priorité,
- ✓ En quantifiant les économies d'une nouvelle habitude dans votre foyer,
- ✓ En étant plus rapidement alerté d'une fuite sur vos installations.

Les équipements seront posés par Véolia Eau.

« Un réseau public performant »

En éliminant les fuites une à une sur le réseau public, depuis 10 ans, le Syndicat a réussi à décaler la coupure d'eau liée aux sécheresses de 36 jours. Sans cette contribution, notre territoire aurait fait partie des 100 communes françaises ayant manqué d'eau en 2022. Le réseau des EAUX DE BEAUFORT est l'un des plus performant de France !

SOYONS ACTEUR DE NOTRE EAU !

SOYONS ACTEUR DE NOTRE AVENIR !

Syndicat des EAUX DE BEAUFORT – 32 Rue de la Rouelle – CS52001 – 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.99.40.08.33 – contact@eaux-beaufort.fr – www.eaux-beaufort.fr

Savez-vous qui gère l'eau potable de votre commune ?

Depuis 1941, 35 communes de la région se sont regroupées pour former un Syndicat Intercommunal

«LES EAUX DE BEAUFORT». Sa mission consiste à alimenter en eau potable la population des communes concernées.

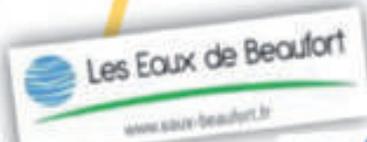
Pour ce faire, le Syndicat dispose d'un patrimoine enterré à 1 m de profondeur constitué, de 1 550 000m de réseaux et branchements et de 20 réservoirs. La limite d'intervention du Syndicat est le compteur d'eau. Une équipe, formée de 2 élus de chaque commune adhérente et de 3 agents, ga-

rant le bon fonctionnement de cet établissement public de coopération intercommunale et veille à la qualité de l'eau et à la continuité de service. Les élus des EAUX DE BEAUFORT s'accordent sur l'enjeu global de la préservation de la ressource en eau.

Syndicat des EAUX DE BEAUFORT – 32 Rue de la Rouelle – CS52001 – 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.99.40.08.33 – contact@eaux-beaufort.fr
www.eaux-beaufort.fr

Le Saviez-vous ?

Une douche classique
de 6 à 7 minutes ≈ 80ℓ



Une douche avec :



un limiteur de débit 4ℓ/min
pendant 4 minutes = 16ℓ

LES ASSOCIATIONS cantonales

PORTAIT D'UNE PERSONNE QUI VOUS AMÈNE LE SOURIRE

Béatrice Aide à domicile, (ADMR Pleine Fougères).

Béatrice a 49 ans, elle a résidé à Trans la Forêt pendant 35 ans et travaille à l'ADMR depuis 27 ans.



Que faisiez-vous il y a une heure ?

J'aidais à l'habillage d'une personne, à la préparation de son repas, j'ai fait du ménage (les sols, la vaisselle, le lit) et alimenté le feu ; je suis accompagnée de Léanne, stagiaire en bac Pro Service à la Personne et au Territoire, qui observe puis participe à l'ensemble des tâches.

Que ferez-vous dans une heure ?

D'abord de la préparation de repas, et, pendant la cuisson, des jeux avec les personnes aidées ; je servirai le repas puis je mettrai du linge à laver, et je ramènerai du bois le cas échéant, puis la vaisselle et un coup de balai.

Comment êtes-vous arrivée dans ce métier ?

C'est un métier que j'ai choisi ; j'ai voulu arrêter l'école et un mois après, j'étais au travail ! Je recherchais du travail à domicile et pas en structure : j'ai donc commencé au CCAS de Trans avant d'être embauchée à l'ADMR de Pleine Fougères.

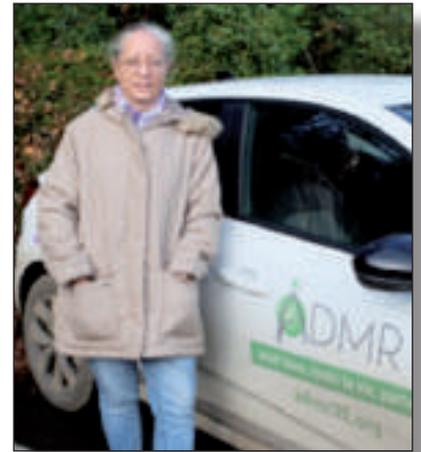
Qu'est-ce qui vous plaît dans ce métier ?

Tout ! Surtout, le contact avec les personnes ; ce métier n'est jamais, monotone, même si on vient trois fois par jour chez la même personne ! Par exemple, si on pratique des jeux avec nos personnes aidées, on doit savoir les adapter à leur situation et ceci, au jour le jour ; c'est un métier où on apprend l'humilité, où on va à l'essentiel. En arrivant, on détecte tout de suite si la personne a besoin de parler, d'être rassurée.

Qu'est-ce qui vous facilite la vie dans ce métier ?

Le téléphone professionnel : c'est moins de papier à remplir et sa messagerie me donne un lien direct avec le bureau et les collègues sur le terrain. La voiture de service,

puis : c'est confortable, l'équipement est complet, et surtout, c'est économique puisque le carburant et l'entretien sont à la charge de l'association, donc aucun frais pour moi !



Quels sont les moments moins faciles ?

Il arrive que l'intervention auprès des personnes en fin de vie renvoie en miroir à des vécus personnels de deuil ; il y a aussi la difficulté à communiquer et à s'adapter à des personnes souffrant de troubles cognitifs.

Qu'est-ce qui va bouger prochainement dans votre environnement professionnel ?

Le fait de s'organiser en équipes de secteur ; les réunions d'échange entre les intervenantes et avec les collègues du bureau permettent de mieux comprendre l'urgence de certaines situations, on voit qu'il n'y a pas d'autre solution possible. On s'aperçoit ainsi des difficultés de la planification. Les nouvelles interventions sont expliquées. Du coup, on est au courant de tout, on n'est pas prise au dépourvu ; la planification se fait alors en commun et chaque intervenante donne son accord sur son planning. C'est plus de confort pour tout le monde !

Que diriez-vous à quelqu'un qui est intéressé par le métier ?

Il faut savoir mettre en avant le côté humain : arriver avec le sourire, être douce et patiente ; il faut aimer le contact avec les gens, bien comprendre qu'on vient les aider ; on est là pour leur bien-être, et d'une manière générale, on ne s'ennuie jamais. Le mot de la fin ? Dans ce métier, on donne beaucoup mais on reçoit aussi, ne serait-ce qu'un sourire en partant. Et ça suffit pour faire une bonne journée !

Pleine Fougères

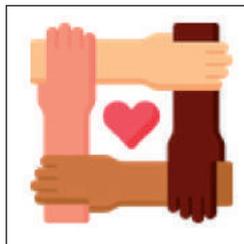
Contactez-nous au 02.99.48.66.51

LES ASSOCIATIONS cantonales

SOLIDARITÉ ENTR'AIDE

CONTACT : 02 99 80 27 54

Cette association créée en avril 1987 poursuit ses actions sur le canton à la seule demande des services sociaux et des mairies (merci aux municipalités pour les subventions accordées) qui avec la carte de membres (5€) permet de répondre favorablement aux aides demandées (colis alimentaires, aides diverses selon les besoins) de chaque personne en difficulté.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Les prochaines dates du don du sang sont :

Pleine Fougères :

20 février et 4 juin 2024

salle Serge Gas de 14:30 à 18:25

Dol de Bretagne :

26 février, 30 avril et 7 août

2024 salle Chateaubriand de 14:15 à 18:30

Pontorson :

12 février, 7 mai 2024 salle polyvalente de 15:30 à 19:00



Un covoiturage pour les dons de plasma jusqu'à la Maison du Don de Rennes a été mis en place. Loïc Chouesnard (06 65 66 70 75) & Nicolle Guitteny (06 80 53 67 53) planifient ces voyages pour offrir aux donateurs un temps de convivialité partagé, en toute sécurité.

N'hésitez pas à les contacter si vous voulez participer.

DEUX NOUVEAUX ARTISANS SE SONT INSTALLÉS SUR LA COMMUNE

L'embellie TATOUAGE au Grand Montviel
06.45.12.49.69 – lembellietatouage@gmail.com



16
/20

ANNÉE 2023 - N° 49

Florentine Manucure, 5 rue de la Gourdinrière



LES ASSOCIATIONS communales

SOIRÉE CONTE AU TY COAT organisée par

TRANS'FORM Ze FARM Une vraie réussite pour cette première au Ty Coat : près de 60 personnes ... de 3 mois à 90 ans :-)
Public hyper à l'écoute, attentif. Transporté par les histoires et le charisme du conteur musicien, qui a su enchaîner les histoires tout en connectant avec l'esprit de village, à la façon des diseurs d'autrefois. Les instruments permettant de passer d'une histoire à l'autre... Tout le monde est ravi.

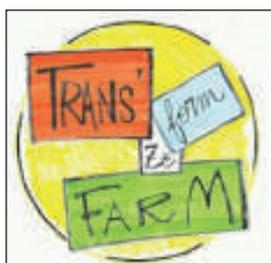
Prochain rdv le 7 mars «**Ô féminin**» à la salle des fêtes



TRANS'FORM ZE FARM

Une nouvelle année démarre pour l'association

TRANS'ARTS a profité du **Fabrik'Tour** organisé par la Fabrique de Territoire, en partenariat avec l'intercommunalité du Pays de Dol-Baie du Mont St Michel le 18 octobre : l'occasion d'accueillir des élus, des chargés de missions, des responsables d'autres associations afin de participer plus aux actions dynamisant un maximum d'activités sur la commune et alentours.



TRANS'ARTS est aujourd'hui identifié comme tiers-lieu sur le territoire. L'assemblée générale du 7 novembre a célébré l'énergie et les volontés de se rassembler, la participation des habitants du village et des environs. Curiosité et envies sont les mots qui ressortent. Le bilan moral très positif présenté par Stéphanie montre que chacun peut y trouver sa place et son intérêt, tant à titre personnel que collectif. Le bilan financier est positif, avec en particulier les **Portes Ouvertes** du 30 août : une équipe d'une quinzaine de bénévoles actifs, 146 adhésions adultes effectuées à l'entrée sur l'évènement (assurances obligent) et 55 enfants et adolescents venus avec leur famille (sourdes et entendants) pour partager ce moment bilingue à travers la pratique de la LSF (Langue des Signes Française). La vente de boissons et petite restauration a généré un petit bénéfice, du fait aussi du **bénévolat exceptionnel des artistes** venus soutenir la naissance officielle du lieu. TRANS'form Ze Farm prenant en charge certaines prestations proposées par Sylvain en tant que **Manivel'Swing** qui propose diverses animations et concerts accompagné à

l'orgue de barbarie et d'autres musiciens dans des contextes variés, comme le repas du Comité des Fêtes le 26 novembre, l'association a fini son exercice annuel avec un bénéfice de plus de 400€.

TRANS'ARTS et Trans'form Ze Farm demain... Goûter-spectacle **Contes d'hiver** le 27 décembre au bar Le Ty Coat - Évènement le 7 mars **Ô féminin** à la salle des fêtes - Célébration du 1^{er} mai intitulée **Travailler, c'est trop dur !** - Fête du 14 juillet originale **Rêves d'évolution**, 2^{ème} édition des **Portes Ouvertes** le dernier mercredi du mois d'août avec toujours un public mixte : sourds et entendants. Deux projets phares sont également prévus pour 2024 : **Teen'Arts** avec le Réseau Jeunesse de l'intercommunalité pour des stages, ateliers, débats, valorisation des initiatives par, pour et avec les jeunes du territoire...

Bénévoles LSF : créer une équipe de bénévoles signants LSF, proposée sur des évènements accueillant des personnes sourdes dans le public et sur scène (conférences, concerts, théâtre bilingues...). De nombreuses personnes étant attirées par cette langue, l'association veut favoriser les échanges et la mixité au niveau local en organisant des ateliers /stages de sensibilisation et d'initiation à la LSF, à la Culture et à l'Histoire Sourde. Les dates seront annoncées. **L'équipe s'est agrandie !** Avec de nouvelles personnes au conseil d'administration de l'association, elle reste ouverte à toute question, proposition. Pour en savoir plus, ou apporter vos idées et vos envies, participer aux futurs chantiers et évènements en jachère, le contact est simple, en communiquant par mail : transarts35@mailo.com ou via la page Facebook *Trans'form Ze Farm*.



LES ASSOCIATIONS communales

LA MAGENTAISE

En 2023, il y aura eu 5 lâchers de truites sur toute la saison.



La Magentaise a organisé fin juin une sortie avec les enfants de l'école de Trans La Forêt. La quinzaine de poissons qui avait été attrapée ont été remis à l'eau à la fin de l'activité. Une nouvelle sortie printanière sera organisée en 2024.



L'assemblée générale de l'association est prévue le dimanche 11 février 2024 à 11h au local technique.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE - CATM - VEUVES ACPG - CITOYENS DE LA PAIX

Fondée en 1945, l'association est reconnue d'utilité publique en 1948. Elle a été créée à l'issue du conflit 39-45 pour venir en aide aux prisonniers de guerre (PG) libérés après 5 années de guerre. En 1963, elle s'est ouverte aux anciens Combattants des conflits Algérie, Tunisie, Maroc (C.A.T.M) et OPérations Extérieures (Opex), en 1975 aux Veuves et depuis 2012 aux Citoyens (es) de la Paix. L'esprit de solidarité perdure aujourd'hui. Des



mécanismes d'aide sont possibles du niveau départemental au niveau national pour ses adhérents et leur famille, en défendant leurs intérêts moraux et matériels. Le sacrifice de nos soldats, qui a touché toutes nos familles, nous rappelle que la paix a un prix et que la France a un devoir de souvenir. La première guerre mondiale devait être la «Der des Der», mais l'actualité nous prouve douloureusement que rien n'est jamais acquis. Cette flamme du souvenir doit aujourd'hui être transmise aux jeunes générations qui auront à défendre la paix comme l'ont fait leurs parents et grands-parents. Chaque citoyen français peut adhérer à l'association. Les commémorations au Monument aux Morts ont lieu les 8 mai, 11 novembre et 5 décembre de chaque année. Ces cérémonies rassemblent les générations de français dans des moments d'hommage et de recueillement, dans un esprit de paix. Une assemblée Générale a lieu chaque début d'année et est annoncée par voie de presse. Venez-nous y rencontrer.



L'ASSOCIATION DE CHASSE
organise un repas à emporter le 23 mars 2024.

LE COMITE DES FÊTES

Le **6 août**,
levés tôt, rentrés tard,
le voyage au festival
Interceltique de
Lorient a réuni
33 personnes,
nous avons pu
admirer le défilé
des nations celtes,
ainsi que le spectacle
nocturne.



Le **16 septembre** malgré le temps pluvieux, les habitants de Trans-la- Forêt, se sont réunis autour des galettes et des grillades.

Le **26 novembre**
a eu lieu le repas
du comité des fêtes,
les 75 personnes
présentes ont pu voyager
au son de l'univers musical de
«Manivel' Swing».



Le **5/6 Décembre** mise en place des décorations dans le bourg par les bénévoles, les élus et les agents techniques.



Le Comité a acheté des **panneaux auto réfléchissants** pour marquer les entrées du bourg : sans branchement électrique, lumineux le jour comme la nuit !



Le Père Noël a commencé sa tournée !



Le 16 décembre : TRANS A LA BOUGIE

ORGANISÉ PAR LE COMITE DES FÊTES,
EN ASSOCIATION AVEC L'AMICALE
DES PARENTS D'ÉLÈVES.

